



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P293\_2020

Date : 07/07/2020

**OBJET : Réhabilitation des locaux à usage de bureaux – Hôtel Atlantique – Boulevard Felix Amiot – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN – Avenant n° 1 aux lots n° 3, 4 et 5 et avenant n° 2 au lot n° 2**

### Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a lancé une consultation conjointe avec la Chambre du Commerce et d'Industrie Territoriale Ouest Normandie selon une procédure adaptée en vue de conclure des marchés publics de travaux pour la réhabilitation des locaux à usage de bureaux – Hôtel Atlantique – Boulevard Félix Amiot – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Les marchés publics ont été notifiés en décembre 2019, et un premier avenant a été conclu en février 2020 pour le lot n° 2 :

Intitulés des lots	Titulaires	Marchés Montants HT	Avenant n° 1 Montants HT	Montants total HT (marchés + avenants)
Lot n° 2 plâtrerie, menuiserie intérieure	LELUAN MAP	122 240,66 €	2 806,42 €	125 047,08 €
Lot n° 3 peinture, sols souples	SAS VIGER & CIE	85 221,32 €		85 221,32 €
Lot n° 4 électricité	SELCA	69 135,29 €		69 135,29 €

Lot n° 5 plomberie, sanitaire	TABARIN & ENTZMANN	3 694,03 €		3 694,03 €
-------------------------------	--------------------	------------	--	------------

Les travaux sont en cours d'exécution.

Pour la bonne exécution des prestations, les travaux en plus-values et en moins-values sont apparus nécessaires pour ces lots.

En conséquence, il est proposé de conclure les avenants correspondants :

Intitulés des lots	Titulaires	Marchés Montants HT	Avenants 1 Montants HT	Avenant 2 Montants HT	Montants total HT (marchés + avenants)
Lot n° 2 plâtrerie, menuiserie intérieure	LELUAN MAP	122 240,66 €	2 806,42 €	3 964,44 €	129 011,52 €
Lot n° 3 peinture, sols souples	SAS VIGER & CIE	85 221,32 €	940,80 €		86 162,12 €
Lot n° 4 électricité	SELCA	69 135,29 €	5 855,48 €		74 990,77 €
Lot n° 5 plomberie, sanitaire	TABARIN & ENTZMANN	3 694,03 €	433,30 €		4 127,33 €

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n°2019-001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – modification N°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la notification le 10 décembre 2019 du marché de travaux à l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES,

**Vu** la notification de l'avenant n° 1 le 21 février 2020 à l'entreprise LELUAN MAP – ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES,

**Vu** la notification le 10 décembre 2019 du marché public de travaux à l'entreprise SAS VIGER & CIE – rue Vauban – Equeurdreville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN,

**Vu** la notification le 10 décembre 2019 du marché public de travaux à l'entreprise SELCA – ZA Maison Georges – BP 80120 – Beaumont-Hague – 50440 LA HAGUE,

**Vu** la notification le 10 décembre 2019 du marché public de travaux à l'entreprise TABARIN & ENTZMANN – Zone Artisanale – 50310 MONTEBOURG,

### Décide

- **De signer** un avenant n° 2 au lot n° 2 « plâtrerie, menuiserie intérieure » avec l'entreprise LELUAN MAP, dont le siège social est situé ZA d'Armanville – BP 9 – 50700 VALOGNES, pour un montant de 3 964,44 € HT soit 4 757,33 € HT ce qui porte le montant du marché public de travaux avec l'avenant 1 à 129 011,52 € HT soit 154 813,82 € TTC (augmentation cumulée avec les avenants 1 et 2 de 5,54 %),
- **De signer** un avenant n° 1 au lot n° 3 « peinture, sols souples » avec l'entreprise VIGER & CIE, dont le siège social est situé rue Vauban – Equeurdreville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN, pour un montant de 940,80 € HT soit 1 128,96 € HT ce qui porte le montant du marché public de travaux à 86 162,12 € HT soit 103 394,54 € TTC (augmentation de 1,10 %),
- **De signer** un avenant n° 1 au lot n° 4 « électricité » avec l'entreprise SELCA, dont le siège social est situé ZA Maison Georges – BP 80120 – Beaumont-Hague – 50440 LA HAGUE, pour un montant de 5 855,48 € HT soit 7 026,58 € HT ce qui porte le montant du marché public de travaux à 74 990,77 € HT soit 89 988,92 € TTC (augmentation de 8,47 %),
- **De signer** un avenant n° 1 au lot n° 5 « plomberie » avec l'entreprise TABARIN & ENTZMANN, dont le siège social est situé Zone Artisanale – 50310 MONTEBOURG pour un montant de 433,30 € HT soit 519,96 € HT ce qui porte le montant du marché public de travaux à 4 127,33 € HT soit 4 952,80 € TTC (augmentation de 11,73 %),
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal article 2313, ligne de crédit 75677,
- **D'autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**Jean-Louis Valentin**